



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre  
2020

**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K  
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR  
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T  
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

**ABSENT** : /

**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN

### DELIBÉRATION N°152

**Rapporteur** : Lydie BARBOTTIN

### OBJET : AFFECTATION EN INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN LOT DE VELOS POUR L'ALSH

L'ALSH **souhaite acquérir un lot de 20 vélos** pour les besoins des enfants de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire.

Selon les règles d'imputation de la dépense, même si la valeur unitaire de chaque vélo est inférieure à 500 euros, les vélos disposent d'un caractère de durabilité et de consistance suffisant pour être imputés en section d'investissement. Pour cela, une délibération de l'assemblée délibérante est nécessaire.

Le passage en section d'investissement permet à la collectivité d'être remboursée sur une partie de la TVA via le Fonds de Compensation de la TVA. Après remise, le lot de 20 vélos coûte 4 853€, ce qui donnera droit à un remboursement de près de 800€ de FCTVA.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de **valider l'imputation en section d'investissement de ce lot de vélos acquis auprès de l'entreprise Athanator SEME.**

**Considérant** la nécessité de délibérer pour imputer l'achat de ces vélos en section d'investissement,  
**Considérant** la possibilité d'obtenir du FCTVA sur les dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-décide** d'imputer l'achat de ces vélos en section d'investissement ;

**-charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

